

# **DURLINSDORF**

**Bulletin d'information n°03/2018 – DECEMBRE 2018**



*Ecole : boîte aux lettres pour le courrier des enfants au Père Noël*

## **Sommaire :**

1. *Le mot du maire*
2. *Délibérations du conseil municipal*
3. *Vie du village*
4. *Félicitations*
5. *Etat civil*
6. *Informations générales*
7. *Le coin historique*
8. *Lu pour vous*
9. *Echo des associations*
10. *Informations pratiques*
11. *Photos de saison*

# 1. Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Nous avons hâte de quitter cette douloureuse fin d'année 2018 où nous constatons la défaillance de notre système politique et les attaques contre nos valeurs de la République. Espérons que 2019 fasse naître une meilleure conjoncture, de nouveaux espoirs où chaque individu pourra vivre dans un monde plus fraternel et plus juste.

Pensons à notre chance de vivre dans un secteur frontalier dans un territoire privilégié ! Cette chance de vivre dans une petite commune de 580 âmes comme Durlinsdorf ! Eh oui nous pouvons à nouveau respirer, la poussière et les nuisances des machines ont disparu. Nous pouvons à nouveau circuler librement dans nos ruelles même si certaines ont été très endommagées. Notre chantier du siècle, les travaux d'assainissement se terminent, il reste certaines opérations à figoler. Courant mai les branchements individuels pourront débuter et les personnes intéressées par des commandes de branchement groupées peuvent d'ores et déjà contacter la mairie.

Au premier janvier la commune cèdera la compétence « eau et assainissement » à la communauté de commune du Sundgau. Nos captages d'eau, notre station d'ultrafiltration, notre réservoir, notre réseau d'alimentation, notre nouvelle station rhizosphère, le réseau d'assainissement tout cela sera la propriété de CCS. L'actif et le passif de notre gestion comptable seront repris par la CCS. De nouveaux services pour l'ensemble des communes seront mis en place. Dans l'immédiat chaque commune devra encore rembourser ses dettes, une comptabilité analytique des recettes et des dépenses déterminera notre prix du m<sup>3</sup> d'eau. Mais dans le futur les prix seront nivelés pour aboutir à des tarifs homogènes pour l'ensemble du secteur. Notre prix de l'eau avec la taxe d'assainissement a déjà doublé ; une petite consolation de savoir que certaines communes, précurseurs dans la protection de l'environnement, payent déjà plus de 40 ans cette taxe d'assainissement de l'eau. Nous devons suivre le mouvement !

Ainsi avec notre corps de première intervention des sapeurs-pompiers il fallait s'adapter ou disparaître. La baisse continue des effectifs des sapeurs volontaires démotive et réduit l'esprit de solidarité. Des questions se posent : comment assurer en journée les interventions faute d'effectif ? Comment garantir la sécurité de nos concitoyens face aux grands risques et aux catastrophes naturelles de plus en plus répétitifs ? Cette fusion des 2 CPI Moernach et Durlinsdorf était inéluctable, une suite logique de notre convention. Grâce à la volonté des élus et sapeurs-pompiers ce nouveau CPI du Jura a vu le jour. A présent 25 sapeurs-pompiers sont sous les ordres de l'adjudant Patrick RUCHTY et de l'adjudant Didier KOHLER. Nous sommes confiants pour l'avenir, maintes situations pourront être maîtrisées.

Soyez assurés du dévouement de la municipalité au service du développement de notre village.

**JOYEUX NOEL ET BONNE ANNEE 2019 !  
ALLES GUETA UN VIEL GLECK INS NEYA JAHR  
A SCHOENE RUTSCH INS 2019**

**Le Maire : Christian FUTTERER**



# Bonne Année 2019

## **Le Maire**

FUTTERER Christian

## **Les Adjoints**

MEYER Laurent, GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette

## **Le Conseil Municipal**

FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne, BRINGEL Marc, ENDERLIN Stéphane, FROEHLI J.Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

## **La secrétaire de Mairie**

CHEVAL Marielle

## **Les Employés Communaux**

RIETH Fanny, SCHMITT Patricia, ROLLET Yohann et GARCIA Kevin

**Vous souhaitent un Joyeux Noël et vous présentent les Vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.**

**Leurs souhaits de Bonne Santé et de Prospérité vous accompagnent !**



## 2. Délibérations du conseil municipal

**Séance du 7 septembre 2018**

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mme BRUETSCH Arlette, adjointe.

Mme FREY Sabine,

Mrs BRINGEL Marc, FROEHLY J.Claude, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges,

Abs.: Mmes Garcia Christine (procuration à Bruetsch Arlette), RUETSCH Catherine (procuration à Froehly Jean-Claude), SCHWOB Anne,

Mrs MEYER Laurent, ENDERLIN Stéphane (procuration à Frey Sabine), GOEPFERT Thierry

### Discussion sur terrain pour les travaux d'assainissement et les réfections des rues

#### ➤ Rue des Maçons

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'enlever les caniveaux existants
- Poser un fil d'eau en pavé (1/3 côté droit) avec tabourets siphons branchés sur le caniveau existant
- Pas de pose de pavé de la propriété BRINGEL à BRUETSCH (côté droit et gauche), voir éventuellement pour la pose d'un petit dos d'âne.
- Du côté propriété BRUETSCH, pose d'un fil de pavé qui fera office de trottoir, de l'autre côté rien.
- Pose d'enrobé jusqu'au niveau de la balançoire propriété BRUETSCH avec grille qui capte l'eau branchée sur le réseau et pose d'un dos d'âne pour dévier l'eau
- Pose de bordures côté parents BRUETSCH et ferme BRUETSCH.
- Demander à la famille GRUBER de tailler la haie de thuyas.

#### ➤ Rue de la Cure

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Changer la conception du trottoir vers le pont d'accès à la rue
- Poser une rambarde en bois tout le long de la rivière
- Faire une pente sur la chaussée côté rivière
- Pas d'arrêt près des gros cailloux côté rivière
- Voir avec les riverains pour l'évacuation des eaux pluviales sinon faire une traversée de chaussée vers la rivière
- Pose de bordure côté cour TSCHIEMBER + pose d'un regard pour traverser EP
- Aménagement de la petite fontaine
- Voir pour géomètre concernant la propriété PFIFFER.
- Revoir le collecteur de PFIFFER Dominique, pas assez profond
- Gratter un peu la pente de la propriété SAINTVOIRIN jusqu'au candélabre
- Faire un fil d'eau à partir de la propriété SAINTVOIRIN (1/3 2/3) avec de temps en temps des tabourets siphons. A diriger vers la rivière.
- Pas de pose de pavé propriété RUETSCH Gérard uniquement enrobé.
- Talus POINTET pas de bordure



- Pose d'un caniveau de traversé au-dessus de la propriété HOGG (au niveau propriété LUNDEN) + pose regard avec grille vers POINTER
- Plus haut uniquement pose d'enrobé, voir gravillonnage (propriété DUFOUR)
- A décaisser jusqu'à la propriété DUFOUR et plus haut uniquement enrobé.

Un cahier des charges devra tenir compte de ces différents éléments et un appel d'offre sera lancé.

### **Dissolution du corps des sapeurs-pompiers de DURLINSDORF**

Afin de pouvoir assurer un meilleur secours de proximité à la population et au vu de l'effectif trop bas de notre corps, le conseil municipal décide de passer au vote pour la dissolution de l'actuel corps et le rapprochement vers le corps des sapeurs-pompiers de Moernach.

Le résultat est le suivant : 12 POUR

### **Création du CPI du JURA**

VU la dissolution du corps des sapeurs-pompiers de notre commune et afin d'assurer un meilleur secours de proximité à la population, le conseil municipal décide de passer au vote pour la fusion de ces deux corps.

Le résultat est le suivant : 12 POUR

Le nouveau corps fusionné aura la dénomination administrative « CPI DU JURA »  
Une convention intercommunale des Sapeurs-Pompiers du CPI DU JURA sera signée.

### **Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Commune Sundgau**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau a procédé à l'adoption de ses statuts.

Cette modification statutaire, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'avère obligatoire au regard des dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015 et de l'article L.5211-41-3-III du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT). En effet, toute communauté de communes fusionnée dispose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la possibilité de restituer les compétences optionnelles dans un délai d'un an et les compétences facultatives dans un délai de deux ans.

A compter de la notification de la délibération par la Communauté de Communes, réceptionné le 17.07.2018 la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai la décision de la commune est réputée favorable.

Le Maire donne lecture et commente les statuts de la Communauté de Communes Sundgau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 absentions approuve :

- Les nouveaux statuts annexés à la présente délibération.

### **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018**

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Commune Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par le CCS, qui reverse à la commune une Attribution de Compensation (AC).

Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage de la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

En 2018, la CCS se voit transférer les compétences 'GEMAPI' et « Péri-scolaire' La compétence GEMAPI était assurée par toutes communes jusqu'au 31 décembre 2017, hormis celles qui composaient le territoire de la Vallée de Hunsbach. Dans sa réflexion la CLECT a décidé de retenir comme montant de charge transférée 47 % de la cotisation versée par les communes au syndicat des rivières.

Le transfert de la compétence Péri-scolaire ne concerne que les communes du Jura Alsacien. La CLECT a décidé de retenir le montant figurant aux comptes administratifs 2017.

Le conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C
- Vu la Loi de Finances 2018.
- Vu le rapport de la CLECT 2018 de la CCS

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstentions,  
- Approuve le rapport de la CLECT tel que annexé.

### **Changement des horaires de notre école communale**

A partir de cette nouvelle rentrée scolaire 2018/2019 et pour faire suite à la fusion du péri-scolaire de notre commune avec le péri-scolaire de Liebsdorf, Courtavon, Levoncourt et Oberlarg, les enfants de Durlinsdorf qui fréquentent le péri-scolaire devront se rendre à Liebsdorf avec un service de transport de bus.

Afin d'harmoniser l'ensemble des horaires de toutes ces écoles et pour faciliter la tournée du bus scolaire il s'avère nécessaire de changer nos horaires d'école.  
Après avoir entendu les explications de M le Maire et après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 contre et 0 absentions,

Les horaires d'école seront donc les suivants, après avis de l'inspection,

**Matin : 8 h 10 à 11 h 20**

**Après-midi : 13 h 20 à 16 h 10**

### **Coupes de bois 2019**

L'ensemble du conseil municipal prend connaissance de du programme des travaux d'exploitation fait l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix POUR, 0 CONTRE et 0 abstention de ne pas effectuer les coupes de la parcelle 7 pour compenser le défrichement de la carrière d'une surface de 0.95 ha suivant le programme quinquennal de l'arrêté préfectoral 2013073-005 du 14 mars 2013.

### **Tracé de la carte communale**

Nos deux parcelles communales direction Liebsdorf réservées partiellement pour notre future école RPC devra être reliée avec une nouvelle rue à la rue du Moulin déjà existante pour faire passer les réseaux vers le bas (eau pluviale, usée et potable) et pour avoir la possibilité de rejoindre tranquillement cette école sur une rue communale et pas uniquement départementale.

Après avoir entendu les propos de M le Maire, le conseil municipal passe au vote par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 1 abstention pour une proposition à Mme Muller Monique propriétaire de 28 ares attenant à ce projet ainsi qu'aux propriétaires Mme KLEIN Denise, M BRODBECK .  
M le Maire devra concerter ces différentes personnes.



### **Cadeau départ de notre curé Marc SCHMITT**

Dans le cadre du départ de notre curé Marc SCHMITT et après en avoir délibéré le conseil municipal passe au vote par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention pour un cadeau d'une valeur de 80 €.

### **Subvention pour la croix sommitale du Hartmannswillierkopf**

Après avoir pris connaissance du courrier du Comité du Monument National du Hartmannswillierkopf et après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote par 12 voix POUR, 0 voix contre et 0 abstention pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 100 €

### **Transfert du marché du cabinet d'études IRH du budget EAU sur le budget ASSAINISSEMENT**

Nous venons de créer depuis le mois de Juin 2018 un budget assainissement. De ce fait, le marché passé avec IRH spécifique à la maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes du réseau d'assainissement doit être transféré sur le budget assainissement. Le conseil municipal passe au vote par 12 voix POUR, 0 contre et 0 abstention

### **Chemin ruraux suite aux inondations par les orages et pluies diluviennes de Juin**

Le conseil municipal décide de refaire les chemins ruraux suite aux inondations de juin 2018. Ces chemins ruraux ne sont plus praticables et il y a urgence de les réparer pour que nos agriculteurs puissent faire leur récolte.

Les réparations s'élèvent à 26'988.81 € HT suivant les devis. Un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sera déposé à la Préfecture. Le conseil municipal passe au vote par 12 voix POUR, 0 voix contre et 0 abstention

### **Acceptation d'un chèque**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le chèque de l'Association Sportive de Durlinsdorf d'un montant de 15'000 € correspondant à une participation aux investissements du Club House

## **Séance du 26 octobre 2018**

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes Garcia Christine, BRUETSCH Arlette, adjoints.  
Mme FREY Sabine,  
Mrs BRINGEL Marc, FROEHLI J.Claude, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges, ENDERLIN Stephane, GOEPFERT Thierry,  
Abs.: Mmes RUETSCH Catherine (procuration à Froehly Jean-Claude), SCHWOB Anne (procuration à Frey Sabine),

### **Conventions de versement d'un fond de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique**

Le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau a défini comme action d'intérêt communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2017 la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire dans le cadre du Schéma Directeur Territorial

d'Aménagement Numérique (SDTAN). La Communauté de Communes a signé à cet effet une convention de financement avec la Région Grand Est le 18 janvier 2018.

A l'occasion de cette même séance, le Conseil de la Communauté a validé la participation des communes membres à cette opération à hauteur de 50 % du coût de déploiement de la fibre optique par le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes.

Les modalités de versement de fonds de concours ont été validées lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017.

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16-V,

**VU** la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 27 septembre 2017 portant sur la définition comme d'intérêt communautaire la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire,

**VU** la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régionale de très haut débit en Alsace signée le 18 janvier 2018 entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Sundgau,

**VU** la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 7 décembre 2017 portant sur les modalités de conventionnement avec les communes pour le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau,

**VU** le projet de convention de versement de fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique à la Communauté de Communes,

### **Après en avoir délibéré par un vote de 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**

**DECIDE** de conclure avec la Communauté de Communes Sundgau une convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du coût des travaux de déploiement de la fibre optique,

**APPROUVE** les termes de la convention de versement de fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique à savoir notamment :

- le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût des travaux à la Communauté de Communes,
- le versement d'un premier versement à hauteur de 50 % du montant total du fonds de concours au plus tard le 30 juin de l'année de paiement des travaux, tel que résultant de l'échéancier préétabli par la Région Grand Est,
- le versement du solde du fonds de concours à l'occasion du procès-verbal de réception des travaux transmis par la Région Grand Est.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau.

### **Concours du Receveur municipal / Attribution d'indemnité**

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,



Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- De lui accorder l'indemnité de conseil
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à HOLLERTT Olivier, receveur municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de trente euros et quarante-neuf cents (30.49 €)

### **Remembrement amiable sur les parcelles 90,96 et 100 en section 3 sises rue du Moulin**

Suite à la discussion engagée lors du conseil du 07.09.2018 concernant la création d'une nouvelle rue reliant la rue du Moulin vers les parcelles réservées pour l'implantation d'une nouvelle école RPC (rue de Porrentruy), le conseil municipal prend connaissance d'un devis de notre géomètre AGE d'un montant HT de 2'430 € pour le remembrement des parcelles 90,96 et 100 de la section 3 et

DECIDE par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION d'accepter le montant de ce devis pour les travaux cités.

### **Classe verte pour les élèves de notre école maternelle**

Mme MUNCH Pauline, enseignante nous soumet son projet de classe verte pour ses enfants de l'école maternelle de notre commune.

En date du 06 au 08 mai 2019 (2 nuitées) nos enfants se rendront au zoo d'Amnéville pour la visite et ateliers ainsi qu'à Strasbourg avec un tour en bateau-mouche. Cela concerne 17 élèves pour un montant total de 2'733.60 €. Une participation de 120 € sera demandée aux parents.

La somme de 693.60 € reste à charge et le conseil municipal décide par 13 voix POUR de participer à hauteur de cette somme au projet précité.

### **Mise en non-valeurs**

Suite au mail de M HOLLERTT, trésorier de Ferrette, le conseil municipal prend connaissance des propositions d'admission en non-valeur pour les budgets « communal » et « eau » et décide de passer, à l'unanimité des membres présents, en non-valeur les sommes suivantes :

- 230.05 € pour M MAURER Xavier du budget commune
- 237.44 € pour MME SAUTRON Doriane du budget eau

### **Réfection des rues suite aux travaux d'assainissement**

Les travaux d'assainissement dans nos différentes rues ont engendré de gros dégâts.

De ce fait, le conseil municipal, décide à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION

- De refaire la rue des Maçons et de la Cure. Un appel d'offre sera lancé
- De modifier le réseau EP de la rue des Maçons et de la rue de Dannemarie et accepte le devis d'un montant de 5'471.78 € HT de Lingenheld
- De renforcer la structure de chaussée et branchement PTT de la rue du Moulin et accepte le devis d'un montant de 12'323.00 € HT de Lingenheld
- La réfection de chaussée de la rue des Boulangers option bicouche et accepte le devis d'un montant de 8'704.00 € HT de Lingenheld
- De refaire la rue de la Chapelle. Un appel d'offre sera lancé.

### **Produits recyclés pour la Ste des Carrières de Durlinsdorf**

Pour faire suite à la demande de la Société des Carrières pour faire du recyclage de matériaux inertes le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable et donne également un avis positif pour le travail le samedi matin en période estivale (du 06 avril au 26 octobre)

### **Commission de suivi de la convention CPI du Jura**

Suite à la fusion du corps de sapeurs-pompiers de Durlinsdorf avec le corps de sapeurs-pompiers de Moernach et afin de pouvoir faire le point sur le fonctionnement du CPI regroupé et le suivi de la convention, le conseil municipal nomme :

- Mme BRUETSCH Arlette et
- M FROEHLI Jean-Claude

Membres de la commission de suivi de la convention CPI du Jura.

### **Durée d'amortissement des immobilisations au service de l'eau**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il doit fixer la durée d'amortissement des immobilisations au service de l'eau

Le conseil municipal ayant entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

De FIXER comme suite les durées d'amortissement des installations suivantes au service de l'eau :

- 99 ans pour les bâtiments durables (réservoir)
- 10 ans pour les compteurs, pompes
- 50 ans pour les ouvrages de génie civil liés au captage, le transport et le traitement de l'eau

### **Ligne de trésorerie**

Afin de pouvoir préfinancer les subventions des travaux d'assainissement, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de la création d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800'000 € pour une durée d'une année suivant l'encaissement des différentes aides

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Passe au vote, et à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix POUR
- Autorise M le Maire à contacter les différentes banques du secteur et signer tous les documents relatifs à ce crédit.



## **Demande d'implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'opérateur Orange d'implanter une nouvelle antenne de radio téléphonie mobile, sur un terrain appartenant à la Commune au niveau du lieu dit buxweg à DURLINSDORF.

Cet emplacement a pour objet de permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques (supports d'antennes, antennes, câbles, armoires techniques, l'ensemble relié aux réseaux électriques et de télécommunications) pour la téléphonie mobile. Un dossier de présentation permet de visualiser l'ensemble du projet (pylône, zone technique, emprise au sol ...)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet ORANGE et autorise Orange à réaliser les travaux
- ce type d'installation est contractualisé par la signature d'un bail d'une durée de 12 ans et par le versement d'un loyer annuel.

Le montant du loyer s'élève à 1'500 euros net:

- La révision du loyer se fera sur la base de 1% annuel
- autorise Orange à réaliser toutes les démarches administratives
- autorise Orange à raccorder ses installations techniques aux réseaux (ENEDIS, Orange ... ) à ses frais
- autorise le maire à signer la convention à intervenir et toute pièce liée à ce projet.

## **Approbation de l'Etat d'assiette 2020**

Le conseil municipal prend connaissance de l'Etat d'assiette des coupes pour 2020 établi par l'ONF ;

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cet état :

<i>Forêts</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>surface</i>	<i>Nature technique de coupe</i>	<i>Coupes reportées des années antérieures</i>	<i>Coupes à reporter aux années antérieures</i>	<i>Mode de vente prévu</i>
<i>DURL</i>	<i>10r</i>	<i>7.66</i>	<i>REGE</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>Façonné</i>
<i>DURL</i>	<i>10a</i>	<i>9.39</i>	<i>AMEL</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>Sur pied</i>

## **Possession trentenaire**

Suite à la division parcelle de la rue du Capitaine Lecocq ainsi qu'au procès-verbal d'arpentage du géomètre AGE, le conseil prend connaissance de la nouvelle numérotation des parcelles comme indiquée ci-dessous :

<b>COMMUNE</b>	<b>SECTION</b>	<b>N°</b>	<b>SUPERFICIE</b>
<i>DURLINSDORF</i>	<i>01</i>	<i>350</i>	<i>1a54</i>
<i>DURLINSDORF</i>	<i>01</i>	<i>351</i>	<i>0a52</i>
<i>DURLINSDORF</i>	<i>01</i>	<i>352</i>	<i>0a11</i>
<i>DURLINSDORF</i>	<i>01</i>	<i>353</i>	<i>0a05</i>

Ces parcelles sont depuis trente ans en possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire de la commune de Durlinsdorf.

### **Changement des horaires de l'école communale**

Afin d'harmoniser les horaires de classe par rapport au transport du bus du périscolaire, la direction de l'école demande un aménagement des horaires, à savoir :

ECOLE DU FOYER :

- le matin de 8 h 10 à 11 h 20
- l'après-midi de 13 h 20 à 16 h 10

ECOLE MAIRIE :

- le matin de 8 h 15 à 11 h 25
- l'après-midi de 13 h 25 à 16 h 15

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour ces horaires.

## **Séance du 16 décembre 2018**

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mme BRUETSCH Arlette, adjointe.

Mme SCHWOB Anne, FREY Sabine,

Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stéphane, FROEHLI J.Claude, KOHLER Kevin, SCHOLL Georges

Abs.: Mmes GARCIA Christine, RUETSCH Catherine (procuration pour Froehly Jean-Claude),

Mrs MEYER Laurent (procuration pour Scholl Georges), PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, GOEPFERT Thierry,

### **Approbation des attributions de compensation définitives 2018**

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), il est nécessaire de déterminer pour l'exercice 2018, les montants des attributions de compensation définitives (AC) des communes de la Communauté de Communes Sundgau.

A travers l'AC, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune.

En 2018, la CCS se voit transférer les compétences GEMAPI par toutes les ex Communautés, hormis la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, et « Périscolaire » par l'ex Communauté de Communes du Jura Alsacien.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a approuvé son rapport en date du 10 juillet 2018. Il a été approuvé à la majorité qualifiée des communes concernées, à savoir au moins 2/3 des communes représentant 50 % de la population.



Le Conseil Communautaire a validé un calcul des Attributions de Compensation selon une fixation libre, qui se détaille comme suit :

- aucune charge GEMAPI retenue, considérant la taxe GEMAPI appliquée au contribuable
- transfert de la charge "Périscolaire" rapportée à un service rendu sur une année, pour les communes qui ne proposait ce service que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Si une commune ne délibère pas ou rejette la proposition de calcul, le calcul des attributions de compensation définitive pour celle-ci se fera automatiquement selon le droit commun.

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2018,
- Vu le rapport de la CLECT 2018 de la CCS,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018,
- Vu la délibération de la Commune en date du 07.09.2018 approuvant le rapport de la CLECT,
- Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes concernées,

**après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,**

- approuve la calcul du montant de l'attribution de compensation définitive 2018 pour la commune de DURLINS DORF, selon le calcul précité, qui s'élève donc à 40'076.70 €
- valide la régularisation calculée entre l'attribution de compensation provisoire 2018 et l'attribution de compensation définitive.

### **Rue de la Scierie Schweitzer**

Le conseil municipal ayant décidé d'élargir le trottoir situé sur la gauche de la rue de la Scierie Schweitzer un projet de division foncière a été établi par le géomètre AGE.

Ce projet donne le résultat suivant :

- achat de 0.36 are à M METZGER Philippe domicilié 16 rue du Sculpteur Enderlin à DURLINS DORF
- Achat de 0.13 ares à M SONDECKER Philippe domicilié 1 rue de la Scierie Schweitzer à DURLINS DORF

Après consultation de ce document le conseil municipal

- approuve par 11 voix POUR le projet présenté
- fixe le prix du terrain à 7'500 l'are
- autorise M le Maire à signer les documents relatifs à ces achats

### **Plantation des talus de la station d'épuration**

Après avoir consulté le devis de ARKEDIA pour la fourniture et mise en place de plantation de plantes couvre sols le conseil municipal décide par 11 voix POUR d'effectuer cette plantation de la station d'épuration suivant un devis de 22'940 €.

La facturation se fera par un avenant au marché / Lot n° 2 Station d'Épuration.

### **Création de plateaux à l'entrée d'agglomération**

Le conseil municipal décide par 11 voix POUR de la création de plateaux à l'entrée de l'agglomération.

Un plateau à l'entrée de la rue du Sculpteur Enderlin, un plateau à l'entrée de la rue de Porrentruy et un plateau à l'entrée de la rue de Dannemarie.

Une consultation auprès du Conseil Départemental se fera pour les subventions.

### **Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation, la société JVS MAIRISTEM a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré**

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et JVS MAIRISTEM 7 Espace Raymond Aron CS 80547 SAINT MARTIN SUR LE PRE 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin ;

#### **Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture**

Le conseil municipal prend connaissance du devis de JVS MAIRISTEM pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Ce devis se compose ainsi :

- création du compte IXCHANGE 2 pour un montant de 204 € HT
- module de dématérialisation pour un montant de 286 €/an
- Certificat électronique pour un montant de 295 €
- Option sérénité pour certificat CERTINOMIS EXECUTIF 3 ans pour un montant de 35 € HT

Total de l'ensemble : 820 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR approuve le contenu de ce devis et autorise M le Maire à signer les papiers relatifs à la mise en place de cette dématérialisation de transmission.



### 3. Vie du village

14 décembre 2018 Fête de Noël de l'école

Organisée par le personnel enseignant et les représentants des parents d'élève, la fête de Noël des enfants scolarisés en primaire a attiré un nombreux public venu en famille assisté au spectacle. Les enfants de la maternelle, du cycle 2 et du cycle 3 ont présenté des danses, des chants et des poésies sur le thème des 4 éléments (l'air, le feu, l'eau, la terre). Après la venue du Père Noël, la soirée s'est terminée par un repas tartiflette-salade.



Les enfants du cycle 3



Les enfants du cycle 2







Les enfants de la maternelle





## 16 décembre 2018 Fête du 3<sup>ème</sup> âge

Le 3<sup>ème</sup> âge (personnes de plus de 65 ans) se compose de 101 personnes dont 50 femmes et 51 hommes. La doyenne est Mme STERBOUL Marie-Jeanne (96 ans), suivie de Mme HOCH Hélène (également 96 ans) cette dernière est partie rejoindre son fils, le doyen est M. LOCATELLI Jean-Baptiste (89 ans).

Les nouveaux arrivants de la classe 1953 sont au nombre de 14 : Mmes BAUR Géraldine, BLUMBERGER Yolande, BLENNER Arlette, GABRIEL Doris, MATTLER Madeleine, PAYA Elisabeth, ROCKLIN Christiane

Mrs ACKERMANN Michel, BLENNER Jean-Marie, ENDERLIN René, GABRIEL Raymond, JOLIDON Denis, MOESCH Edmond, SAUNER Michel

Samedi dernier, la municipalité a organisé le traditionnel repas du troisième âge. Le maire et son équipe ont eu le plaisir d'accueillir les aînés, ainsi que le nouveau prêtre le père Lazarre. Lors de son discours, M le maire a eu une pensée particulière pour les personnes qui nous ont quitté cette année (M Riegel Jean-Pierre 86 ans, le docteur Gutzwiller Christian 66 ans et Mme Tschiember Charlotte 84 ans) ainsi que pour les victimes de la fusillade de Strasbourg. L'association « les Joyeuses Cigognes » s'était chargée de la préparation des tables et de la décoration du sapin de Noël. Mmes Theiler Cathy et Walter Christiane avaient confectionné les décors de table.

Le repas a été concocté par Arnaud POINTET.

Au courant de l'après-midi, les aînés ont partagé des souvenirs grâce aux photos anciennes de René MATTLER. Le soir, avant de reprendre le chemin du retour, chacun s'est vu remettre un cadeau.

MERCI aux animateurs de cet après-midi :

- M MATTLER René qui anime cette fête depuis 1978 soit 40 ans déjà,
- La chorale dirigée par Jean-Louis à l'orgue
- Mme Bringel







**Quelques photos de cette journée !**



# MOT DU CONSEIL DE FABRIQUE



Après 12 années de dévouement au sein du conseil de fabrique Christiane Walter prend sa retraite.

Daniel Maurin président du conseil la remercie pour toutes ces années passées à œuvrer pour l'église.

Elle sera remplacée par Christian Sittler.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement paroissiens, paroissiennes pour votre soutien lors de notre quête pour le chauffage de l'église.

**Nous vous donnons rendez-vous le 3 mars 2019 pour notre traditionnel repas « carpes frites ».**



*Le conseil de fabrique vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.*

*Tous nos Meilleurs Vœux pour 2019*





## 4. Félicitations

### Médailles d'honneur du travail

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que par arrêté, le Préfet du Haut-Rhin a décerné la Médaille d'honneur du travail ARGENT à M **LAMBERT Sébastien**, employé.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que par arrêté, le Préfet du Haut-Rhin a décerné la Médaille d'honneur du travail GRAND OR à M **RUETSCH René**, conducteur d'engins.

La municipalité leur présente ses sincères félicitations.

### Grands anniversaires

## Elle a rejoint le cercle des octogénaires

La municipalité a rendu visite à **M Jacqueline BOESINGER** qui a fêté ses 80 ans. Née le 17 novembre 1938 à Montbéliard, elle a passé une partie de son enfance à Durlinsdorf chez ses grands-parents Bourrasseau. Elle était scolarisée au village puis à Fesches-le-Châtel ensuite au lycée à Montbéliard. Elle a passé le concours de la poste où elle a été reçue. Sa première affectation a été Metz puis Saint-Louis. Ensuite elle a travaillé 10 ans à Huningue et plus de 20 ans à Ferrette où elle a fini sa carrière. Entre temps elle a rencontré Roger Boesinger qui est devenu son époux le 6 août 1965. Elle a élevé 6 enfants Patrick (décédé à l'âge de 15 ans), Christian, Michel (décédé en 2014), Lucien, Evelyne et Pierre. Elle a la joie de chérir 10 petits-enfants et 6 arrière petits-enfants. Elle a acheté la maison de son oncle à Durlinsdorf et elle y habite toujours avec Evelyne sa fille et Sarah sa petite fille. Elle fait partie du Club des Joyeuses Cigognes.



**Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous !**



## 85 ans

La municipalité a rendu visite à **Mme Marie-Rose HELGEN** qui a fêté ses 85 ans. Elle est née le 30 novembre 1933 à Durlinsdorf dans une fratrie de 4 enfants. A l'âge de 14 ans elle a commencé à travailler d'abord aux tissages de Mulhouse puis à Roppentzwiller et enfin à la filature de Alle. Ensuite elle a travaillé aux Ets Lutz à la fabrication des cageots en bois pour le vin. Elle a fini sa carrière en Suisse à Aesch où elle y a exercé pendant 10 ans de 1977 à 1987. Suite à des problèmes de santé elle a dû arrêter son activité. Elle s'est mariée le 4 septembre 1971 avec Helgen Gérard.



La municipalité a rendu visite à **Mme Fernande SCHNEIDER** qui a fêté ses 85 ans. Née le 17 décembre 1933 à Oberlarc, elle s'est mariée le 14 janvier 1960 avec Henri Schneider. De leur union sont nés 2 enfants : Anne en 1960 (2 enfants Julie et Pierre) habite à Douvaine en Haute-Savoie et Robert en 1965 (1 fille Camille) habite Moernach. Elle est 2 fois arrière-grand-mère. Elle a travaillé à la ferme de ses parents Joséphine et Antoine Gerster puis avec son mari elle a tenu le restaurant « au Raisin » à Moernach de 1960 à 2000.



## 5. Etat civil



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

### GRANDS ANNIVERSAIRES EN 2019

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

#### 18 ans

BRUETSCH Adeline	31.03.2001
HELL Marie-Ange	23.07.2001
LAFORGE Sarah	31.08.2001
METZGER Stephen	22.09.2001
CHARITAS Jayson	19.10.2001
WALTER Thibault	23.10.2001
BERINGER Sacha	10.11.2001
LITZLER Samuel	23.11.2001
BULOW Doriane	27.12.2001

#### 20 ans

SEIDOWSKY Eva	02.02.1999
BENOIT Sabrina	18.03.1999
HAZE Alexandre	14.05.1999
PIFFER Joyce	17.06.1999
LIDIN Florian	07.07.1999
WALTER Noémie	19.09.1999

#### 25 ans

JOUSSELIN Stéphanie	17.02.1994
SCHMITT Laura	02.03.1994
RUETSCH Johan	29.08.1994
WIDOLFF Thomas	30.08.1994
RIETZLER Line	03.10.1994
CESAR Alicia	21.10.1994
METZGER Laura	26.10.1994
WALTHER Morgane	30.11.1994



### N'oublions pas nos grands anniversaires :

#### 70 ans

CLOR Ingrid	22.01.1949
BAYSANG Marie-Reine	27.01.1949
RUETSCH Gérard	20.02.1949
FREY Michel	24.02.1949
DOLFUS Joseph	14.03.1949
RUETSCH Danielle	06.07.1949
WALTER Christiane	19.07.1949
MEISTER Christiane	07.09.1949
MAURIN Daniel	10.11.1949

#### 75 ans

COMTE Pierre	02.01.1944
VEST Paul	20.03.1944
DOMERGUE Agnès	05.04.1944
RUCHTY Eugène	17.07.1944
BAYSANG Joseph	19.08.1944



**80 ans**

ENDERLIN Jean	24.03.1939
KLEIN Roger	26.05.1939
PIFFER Monique	28.09.1939

**85 ans**

MUNCH André	12.01.1934
RUETSCH M. Madeleine	29.03.1934
KLEIN Denise	16.10.1934

**+ 85 ans**

KOHLER Bernadette	30.07.1930
BRINGEL Pierre	20.12.1931
HUBLER Charlotte	02.04.1931
MATTLER Pierre	21.07.1932
TSCHIEMBER Joseph	19.12.1932
MAERKY Roger	10.03.1933
HELGEN Marie-Rose	30.11.1933
SCHNEIDER Fernande	17.12.1933

**90 ans**

DANGEL Anna	28.01.1929
LOCATELLI J. Baptiste	22.09.1929

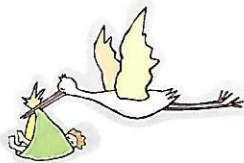
**+ 90 ans**

BLUMBERGER Josepha	10.07.1925
REINHART Augusta	04.11.1926
LUTZ Marie-Thérèse	28.09.1928

**+ 95 ans**

STERBOUL Marie-Jeanne	29.03.1922
-----------------------	------------

**Recevez nos meilleurs vœux de Bonheur, Santé et Réussite !  
En alla a gleckliger Geburtstag, bliewa gsunt un alert !  
La municipalité rendra visite aux jubilaires de 80 ans, 85 ans et 90 ans.**

**NAISSANCES EN 2018**

**Madame la « Cigogne » vous rappelle les naissances de l'année 2018 :**

MEINHARDT Nina  
Née le 18.01.2018  
Fille de FLOTA Sandra et de  
MEINHARDT Anthony  
Domiciliés 18 rue du Moulin

HARTMANN Délia  
Née le 02.03.2018  
Fille de LUTZ Gwendoline et de  
HARTMANN Franck  
Domiciliés 12 rue du Moulin

REINHART Juliette  
Née le 10.12.2018  
Fille de FROEHLY Priscilla et de  
REINHART Loïc  
Domiciliés 17 rue du Wasen

**Nos sincères félicitations aux parents et meilleurs vœux aux bébés.**

## **MARIAGES EN 2018**

**Le 30.06.2018 :**

BRUETSCH Anaïs avec ZURBACH Goeffrey  
Domiciliés 2bis rue du Chemin de Fer à HIRSINGUE



**Le 30.06.2018 à Koestlach :**

MOSER Emilie avec MARTI Sébastien  
Domiciliés 23 rue de Porrentruy

**Le 11.08.2018 :**

MARTIN Aline avec MAURER Lionel  
Domiciliés 2 rue de Lucelle

**Le 18.08.2018 :**

FROEHLY Priscilla avec REINHART Loïc  
Domiciliés 17 rue du Wasen

**Le 18.08.2018 :**

MAIER Fanny avec RIETH Jonathan  
Domiciliés 6 rue de la Chapelle

**A Ottmarsheim :**

ÖZEN Nesibe avec SARAR Ibrahim  
Domiciliés 1 rue du Capitaine Lecocq

**Le 28.11.2018 nous avons enregistré 1 PACS :**

METZGER Michel avec RICHARD Elisabeth  
Domiciliés 19 rue du Sculpteur Enderlin.

**Nos sincères félicitations et meilleurs vœux de bonheur à tous ces couples**



## DECES EN 2018



Le 12.01.2018 à ALTKIRCH  
RIEGEL Jean-Pierre, 86 ans

Le 22.08.2018 à COLMAR  
GUTZWILLER Christian, 66 ans

Le 14.09.2018 à DURLINSDORF  
STUDER épouse TSCHIEMBER Charlotte, 84 ans

**Nos sincères condoléances aux familles éprouvées par ces deuils.**

### Arrivés dans la commune en 2018



WIR Aurélie, 1 rue des Maçons  
GABRIEL Doris, 25 rue du Wasen  
BAUMLIN Jean-Philippe, 1 rue de Dannemarie  
JOINT José, 18 rue de Dannemarie  
FUTTERER Virginie, 11 rue du Wasen  
JACQUOT Denis et JEANBLANC Annie, 7 rue de Lucelle  
SEIDOWSKY Eva, 10 rue des Maçons  
Famille CASPAR Mikaël, 2 rue du Sculpteur Enderlin  
DIAZ LOPEZ Susana, 1 rue des Fleurs  
Famille HAZE Patrick, 5 rue de Dannemarie  
SALETA Nikolina et Lidy, 4 rue des Tilleuls  
Famille RUETSCH Laetitia, 3a rue de Lucelle  
Famille MONTEMONT Wladimir, 4 rue de Dannemarie  
Famille KUHN Ludovic, 14 rue des Maçons  
Famille STACHOWSKI-THOMAS Sébastien, 13 rue des Tilleuls  
WERNER Yannick et GAYER Anuschka, 2 rue du Capitaine Lecocq  
KOHLER Stéphane, 18 rue de Dannemarie

## Départs de la commune en 2018



LERCH Oléna et VOROKOB Lolita, 20 rue du Temple  
HUMBER Valérie, 15 rue du Sculpteur Enderlin  
Famille LUNDEN Sandra, 4 rue du Chêne  
GAFNER Barbara, 11 rue de Lucelle  
Famille SALETA Armina, 4 rue des Tilleuls  
SCHMITT Fabrice, 15 rue du Wasen  
Famille SAUTRON Doriane, 6 rue du Chêne  
Famille LUKAT Frank, 13 rue des Tilleuls  
HOCH Hélène, 12 rue des Boulangers  
BRINGEL Léo, 10 rue des Maçons  
FICHTER Laura, 12 rue des Boulangers

## Déclarations de travaux 2018



FUTTERER Virginie	agrandissement
ACKERMANN Michel	remplacement de fenêtres sur extension existante
GSCHWIND Jessica	piscine
MEYER Laurent	construction d'un abri de jardin ouvert
MEYER Hervé	pose d'un velux

## Permis de construire 2018



STERBOUL Marie-Jeanne	Création d'une extension
RUETSCH Virginie	Construction d'un carport
ZIPPERT Thomas	extension maison et réaménagement d'une partie de la grange
RUETSCH Virginie	construction d'une pergola ouverte
BABE Jean-Marie	construction d'un hangar ouvert



# 6. Informations générales

## COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE FERRETTE-PFETTERHOUSE PRÉVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS DE VÉHICULES



### SE PROTÉGER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Toutes les 2 minutes 30, un cambriolage est commis en FRANCE  
Il existe des moyens de réduire le risque de se faire cambrioler.  
Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.



#### VOUS RÉSIDEZ EN MAISON

- Équipez les fenêtres faciles d'accès (sous-sol, sur rue.....) de barreaux de sécurité.
- Protégez et renforcez les vitres proches d'un système d'ouverture.
- Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur
- Éclairez votre jardin en l'équipant de détecteurs(s) de présence.
- Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cachez ni les portes, ni les fenêtres.

#### LES MESURES A PRENDRE

- Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée....) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entrebailleur pour reconnaître votre visiteur.
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec télésurveillance, si nécessaire.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur, gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série.
- N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le port de fleurs ou la poubelle.....
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence à un visiteur.

#### LES BONS RÉFLEXES À AVOIR

- Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit, bijoux....
- Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe.
- Si des individus prétendent être des policiers, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle.
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugerez suspects

**COMPOSEZ LE 17**

#### PENDANT VOTRE ABSENCE

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites...
- Pensez à avertir la gendarmerie de votre lieu de domicile de votre absence.
- Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte à lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'une absence prolongée.
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes.

*Un grand nombre de cambriolages sont commis sans effraction.*

#### LES VOLS DE VÉHICULES

Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés de la voiture posées dans l'entrée avec le portefeuille, sac à main et téléphone portable notamment (phénomène de « Home-jacking »).

- Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence.
- Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation. Rangez-les dans un endroit discret.
- Lors d'un arrêt de courte durée, pensez à enlever les clés de contact et à verrouiller les portières de votre voiture.



#### VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE ?

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets :
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique :
- Appelez directement la gendarmerie. **COMPOSEZ le 17**
- Faites oppositions sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.



# RÉSERVEZ VOTRE COURSE

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

TRANSPORTS ADAPTÉS

**moveo**  
**09.82.55.00.30**  
**contact@moveo.online**

Trajets uniquement au sein de la communauté de communes **SUNDGAU**

- + Hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de Mulhouse et de Saint Louis
- + EHPAD Mulhouse/Sud Alsace



## Service d'AIDE à la MOBILITÉ

Pour **QUI?**

- Les personnes âgées de **75 ans ou plus**
- Les personnes en situation de **handicap** (sous conditions)

habitant le territoire de la **Com Com SUNDGAU**.

POUR **ADHÉRER** AU SERVICE **CONTACTER**

VOTRE COM COM  
**03.89.08.36.20**  
 accueil@cc-sundgau.fr

Usager	Tarif Aller	Tarif A/R
0-10 Km	5 €	10 €
11-20 Km	9 €	18 €
21-30 Km	13 €	26 €
> 30 Km	15 €	30 €





**Les Bateliers du Canal** vous proposent une résidence services à taille humaine. La résidence dispose de 31 logements, T2 ou T3, avec ou sans garage/place de parking.

Ces logements, à occuper seul ou en couple, bénéficient de belles pièces à vivre, entièrement adaptées aux besoins spécifiques des séniors. En effet ils répondent à des critères de sécurité et de confort, pensés pour vous simplifier la vie. Ils sont notamment équipés de fonctionnalités modernes et connectés. La résidence offre également des espaces communs conviviaux, entièrement équipés, qui permettront d'enrichir vos journées.

Régulièrement des animations pour tous les goûts vous seront proposées. Un concierge veillera à votre bien-être et pourra répondre à certaines demandes particulières.

En complément vous seront proposés de multiples services personnalisés. De l'entretien ménager, en passant par l'accompagnement aux courses et allant jusqu'à la livraison de repas, les services sont proposés pour faciliter votre quotidien. Tous les services à la carte sont à consommer librement.

Venez visiter des logements entièrement équipés et aménagés selon vos besoins !

Plus d'informations disponibles sur le site internet : [www.lesbateliersducanal.fr](http://www.lesbateliersducanal.fr)  
Pour toutes demandes de visite veuillez contacter le : 03 89 36 63 54





## économique

Avez-vous déjà calculé ce que vous coûte réellement votre voiture ?

Carburant, entretien, assurance, crédit, contrôle technique, carte grise, dépréciation du véhicule... la facture se situe entre 260 et 730 euros par mois selon le véhicule.

**En covoiturant**, vous agissez directement sur le poste carburant et indirectement sur d'autres postes. **Vous pouvez réellement réduire le coût mensuel de votre véhicule.**

## écologique

Avez-vous une idée du pourcentage d'automobilistes seuls dans leur voiture pour se rendre au travail ?

93 % ! Si la moitié d'entre eux laissait leur voiture pour monter dans celles de l'autre moitié cela ferait 0 % et presque moitié moins de voitures sur la route.

**En covoiturant** avec une ou plusieurs personnes, vous allégez le trafic d'autant de voitures. **Vous contribuez directement à l'amélioration de la qualité de l'air.**

## sympathique

Avez-vous remarqué comme les temps de trajets semblent moins longs lorsque l'on discute ?

Covoiturer, ce n'est pas seulement transporter des passagers, c'est aussi se laisser transporter. À vous de trouver entre vous l'organisation qui vous convient. **En covoiturant**, le conducteur est plus vigilant (c'est prouvé, nous le sommes davantage quand nous transportons des passagers), et les autres se relaxent jusqu'au tour suivant ! **Vous vous donnez l'occasion d'échanger, de rire, de faire connaissance avec de nouvelles personnes.**

Pour vos trajets domicile-travail et tous les autres, réguliers ou non, n'hésitez plus

**covoiturez !**

**[www.covoiturage67-68.fr](http://www.covoiturage67-68.fr)**

En partenariat avec [www.vialsace.eu](http://www.vialsace.eu)

sympathique  
économique  
écologique



**Covoiturage : j'ai le déclic !**

Dans le 67 et le 68,  
pour partager mes  
trajets, **je clique !**

**[www.covoiturage67-68.fr](http://www.covoiturage67-68.fr)**



Département



**Haut-Rhin**



ALSACE



## SERVICE PUBLIC ET CONSEIL GRATUIT

Renseignement sur les démarches administratives ?  
Un avis sur vos intentions de projet ?

Ensemble préservons et donnons de nouvelles vies  
à nos maisons anciennes

## Nous apportons une aide à la décision

Contactez nous !  
Nous mettons à votre disposition un expert  
pour vous guider, vous orienter et vous  
assister vers la réussite de votre projet et  
pour la mise en valeur du patrimoine.

Construction      Réhabilitation      Ravalement  
Extensions      Conseil      Réaménagement  
Achats

Plus de renseignements  
sur notre site internet  
[www.caue68.com](http://www.caue68.com)

Information et conseils  
sur rendez-vous au  
16A avenue de la Liberté  
68000 Colmar

N'hésitez pas à nous contacter  
Téléphone : 03 89 23 33 01  
Mail : [info@caue68.com](mailto:info@caue68.com)



# CAUE

## DU HAUT RHIN

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

## Le conseil dédié aux maisons alsaciennes

### Le CAUE

(Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)  
est **gratuitement** à votre service

- Vous êtes propriétaire d'une maison alsacienne et vous souhaitez faire des travaux sur votre maison.
- Vous voulez acquérir une maison alsacienne et vous souhaitez en connaître l'état global.
- Vous êtes un élu et votre commune comporte, dans son patrimoine bâti, une ou plusieurs maisons alsaciennes, vous souhaitez les mettre en valeur ou inciter les propriétaires à les rénover.

Des experts sont à votre disposition:  
**Profitez en !!!**

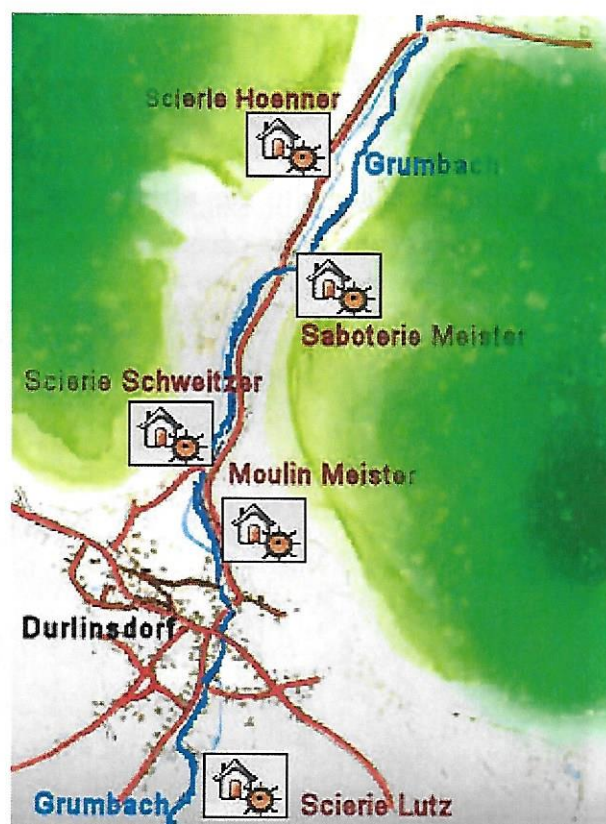




## 7. Le coin historique

### *Exploitation (jadis) de l'énergie hydraulique du Grumbach*

Dans le temps, le Grumbach était très utilisé comme source d'énergie pour faire tourner des installations. L'énergie hydraulique du ruisseau était convertie en énergie mécanique au moyen de roues à eau (Wasserräder) installées le long de son cours. Sur environ deux kilomètres et demi on pouvait en dénombrer cinq: trois sont toujours en place dont une complètement refaite, les deux autres n'étant plus opérationnelles. Les entreprises concernées étaient, dans le sens du courant: la scierie Hoenner, la saboterie Meister, la scierie Schweitzer, le moulin Meister et la scierie Lutz un peu plus en aval, à la sortie de Durlinsdorf. Les dénominations utilisées ici sont celles d'autrefois et n'ont plus cours actuellement sauf la scierie Lutz qui en évoluant est passée au stade de grande entreprise. Parfois on entend encore parler de la "Holzschuhfabrik" (Saboterie). Remarque supplémentaire: la Scierie Hoenner, maintenant disparue, et la Saboterie font partie du ban de Bendorf. En fait, ces sites étaient concentrés autour de la cluse soit sur environ un tiers de la longueur totale du ruisseau mesurée depuis Bendorf jusqu'à sa jonction avec la Largue à Seppois-le-Haut. Des relevés montrent que sur cette distance, la différence d'altitude est d'environ 40m. La pente est ici favorable plus qu'en aval ce qui fait qu'on pouvait se contenter de canaux d'alimentation relativement courts.



Les roues employées étaient du type "au dessus", c'est à dire qu'elles recevaient l'eau à leur partie supérieure par un canal d'amenée terminé, en général, par un plan incliné. Sur l'exemple ci-dessus (Moulin Meister), cette eau était ensuite admise dans des cavités successives de la roue appelées augets et par l'effet surtout de son poids provoquait la rotation de la roue. On pourrait penser que c'est l'eau tombant d'en haut sur la roue qui actionnait celle-ci, en réalité l'énergie cinétique dans ce cas est assez faible et c'est surtout la gravité qui intervient. L'auget était conçu de façon à conserver le maximum d'eau le plus longtemps possible ce qui conduisait à trouver un compromis judicieux entre plusieurs paramètres.

Source : Site web de Durlinsdorf



## 8. Lu pour vous

Journal L'Alsace – 14 décembre 2018

**MOERNACH – DURLINSDORF**

# Les pompiers réunis

Rassemblés à la halle des sports, les pompiers de Moernach et Durlinsdorf se sont dit « oui » lors d'une belle cérémonie de fusion.



« Mariage pluvieux et même venteux, mariage heureux ». Le maire de Moernach, Patrick Stemmelin, a rappelé ce dicton lors de son discours de bienvenue en accueillant ses invités à la halle des sports où les pompiers, les élus et la population, venue en nombre, s'étaient repliés pour cause de météo capricieuse, voire catastrophique. Il était entouré du conseil municipal, de Christian Futterer, maire de Durlinsdorf, accompagné de son conseil municipal, du sous-préfet par intérim Daniel Mérignargues, des sénateurs Patricia Schillinger et René Danési, du conseiller régional Laurent Wendlinger, du conseiller départemental Nicolas Jander, du président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays du Sundgau François Eichholtzer, du président de la communauté de communes Sundgau Michel Willemann, des maires et élus des environs et de représentants de l'ONF, de la gendarmerie et des écoles.

L'encadrement des pompiers était représenté par le commandant Roland Peter et le capitaine François Notter qui ont inlassablement œuvré à ce rapprochement, les capitaines Franck Koeberlen, d'Altkirch, et Marc Soldermann, de Seppois, le lieutenant Marcel Morillon, le lieutenant-colonel honoraire Christian Brunner, les chefs de centre et chefs de corps des alentours.

Christian Futterer a lu l'arrêté de cessation d'activité du corps de première intervention (CPI) de Durlinsdorf et celui de création du nouveau CPI du Jura, officialisant la fusion des corps de Moernach et Durlinsdorf. Il a précisé que c'est en toute connaissance de cause que son conseil municipal avait approuvé cette fusion qui verra les hommes du



feu travailler de concert pour la protection des biens et des personnes des deux villages. Il a été approuvé par Patrick Stemmelin, très heureux d'accueillir l'ensemble des élus des deux villages, qui a vivement remercié les pompiers et leurs proches pour leur disponibilité.

Intervenant lui aussi avant le verre de l'amitié offert par les deux communes, Roland Peter s'est félicité de l'aboutissement heureux de ce processus de rapprochement, démarré il y a quelques années déjà : « Avec le recul, je peux affirmer que toutes les fusions que nous avons effectuées ces dernières années ont permis de revitaliser les nouveaux ensembles. »

## Promotions et médailles

Médaille grand or pour quarante années de service : caporal-chef Serge Enderlin et caporal René Enderlin.

Médaille d'argent pour vingt années de service : sergent-chef Patrick Ruchty.

Médaille de bronze pour dix années de service : sapeur David Enderlin et caporal Stéphane Cliche.

Promotions : le sergent-chef Patrick Ruchty est promu adjudant. Le caporal-chef Serge Enderlin et le caporal Stéphane Ruchty passent sergent. Le sergent Steve Ruchty devient sergent-chef. Le caporal Sébastien Baysang reçoit les galons de caporal-chef. Le sapeur 1re classe Kévin Kohler est promu caporal et le sapeur 2e classe Franck Jaegy passe 1re classe.

Honorariat : le caporal René Enderlin est promu au grade de sergent honoraire. Il est entré au corps des sapeurs-pompiers de Moernach le 1er juillet 1977, à l'âge de 17 ans. Il a été nommé caporal le 1er novembre 1984 et a œuvré quarante et un ans au service de la population de Moernach.

Nominations : l'adjudant Patrick Ruchty reçoit l'insigne de chef de centre du CPI du Jura. L'adjudant Didier Kohler est nommé aux fonctions d'adjoint au chef du CPI du Jura.

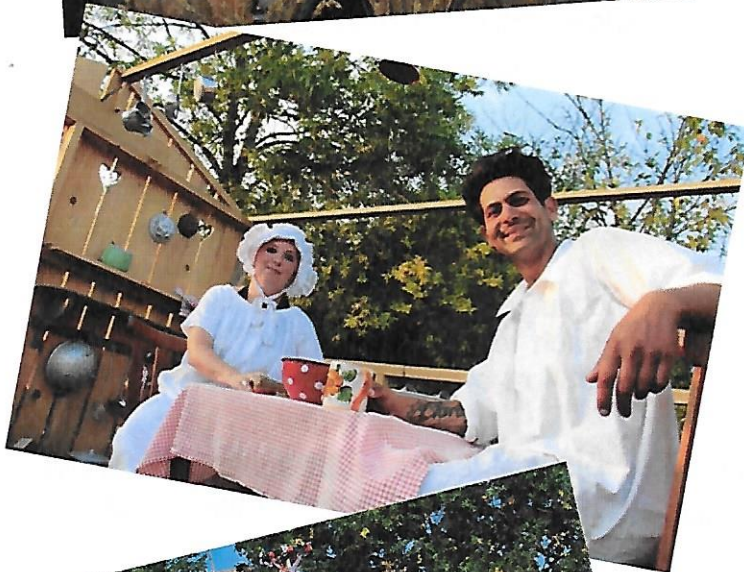
Médailles de l'Union : la médaille de l'Union est remise au sergent honoraire André Enderlin ainsi qu'au sergent Jean-Claude Enderlin. *Clément HEINIS*





## 9. Echo des associations

### *Retour en images sur le Fascht em wasen 2018*



Pour la pérennité de la manifestation l'association Fascht em wasen recherche un(e) trésorier et un(e) secrétaire. Les personnes intéressées peuvent contacter le président Jean-Marie Schwob au 03 89 40 84 59.

*L'association Fascht em wasen vous souhaite  
une bonne année 2019*





*Rétrospective d'une année avec les joyeuses cigognes*



*Le club les joyeuses cigognes  
vous souhaite une excellente  
Année 2019.*





## **WESTERN EVASION**

- 30 mai 2019 : 8<sup>ème</sup> Chevauchée des contreforts du Jura Alsacien
- 29 et 30 juin 2019 : Manche de qualification de tri de bétail à cheval du championnat d'Alsace

Renseignements au 03-89-40-89-85 ou 06-08-16-92-31



## ***Dates des Collectes de sang 2019***

- Vendredi 18 janvier 2019 :** Moernach, salle polyvalente de 16h30 à 19h30
- Jeudi 09 mai 2019 :** Durlinsdorf, foyer du Grumbach de 16h30 à 19h30
- Vendredi 23 août 2019 :** Liebsdorf, salle polyvalente de 16h30 à 19h30
- Vendredi 18 octobre 2019 :** Koestlach, salle polyvalente de 16h30 à 19h30

**Venez nombreux, chaque don est précieux !!!**

---

## **Opération tulipes le 02 mars 2019 :**

La vente de tulipes aura lieu cette année en faveur de la recherche, à l'hôpital du Hasenrain, de traitements contre les maladies du sang, sous la direction du professeur Bernard DRENOU médecin-chef du service d'oncologie-hématologie.

---

L'amicale des donneurs de sang souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année, beaucoup de joies, bonheur, et bonne santé pour 2019.



# **DURLINSDORF**

## **25<sup>ème</sup> LOTO**

**ORGANISE PAR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**  
**LE 12 JANVIER 2019 A 20 HEURES**  
**A la salle du Grumbach de Durlinsdorf**

LOTS : - NOMBREUX LOTS DE VALEUR  
- PANIERS GARNIS  
- BONS D'ACHAT

**PRIX DU CARTON : 5 EUROS**  
**LES 5 CARTONS : 20 EUROS**

## **10. Informations pratiques**

### **RAPPEL - Stationnement dans les rues**

Nous rappelons à nos concitoyens qu'il est **interdit de stationner dans les rues**. Certaines sont régulièrement embouteillées par des véhicules garés sur la chaussée ou à cheval sur le trottoir. Les trottoirs sont réservés aux piétons, poussettes et chaises roulantes mais en aucun cas aux 2 roues et encore moins aux 4 roues !

Toute personne possédant un véhicule doit veiller à le garer sur sa propriété.

Avec l'hiver qui est à notre porte, l'ouvrier communal doit pouvoir circuler normalement pour saler et déneiger les rues du village.

Pensons également au camion des éboueurs, au camion des sapeurs-pompiers, tous ces véhicules ont besoin de place pour circuler, évitez donc d'encombrer les rues du village !

Si vous louez un logement, vous devez donner la possibilité à votre locataire de garer sa voiture sur votre propriété.

### **ASSAINISSEMENT**

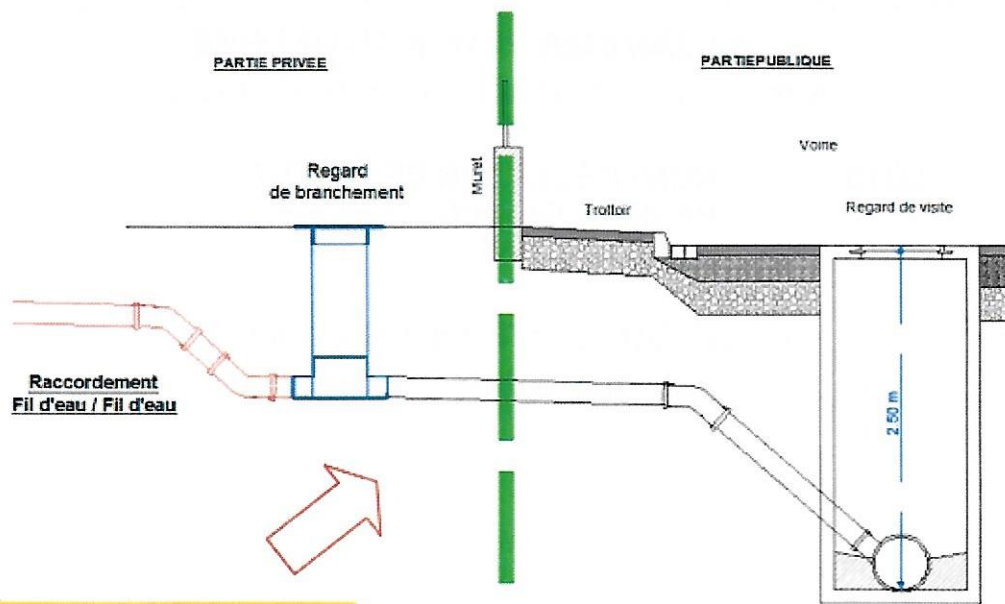
Chaque habitation est à présent équipée d'un regard de branchement d'eau usée.

Ci-après vous avez un exemple de branchement – raccordement que vous pourrez réaliser sur votre terrain privé.

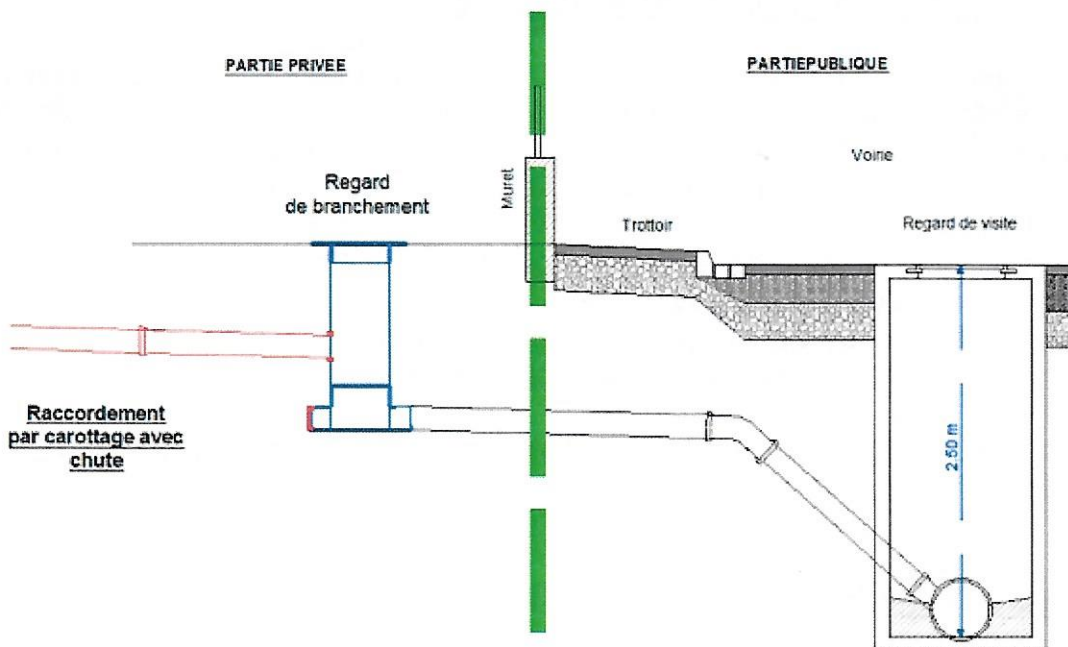
Dans un prochain bulletin au printemps nous vous donnerons les détails du principe de l'assainissement.



**Schématisation d'un branchement individuel accompagné de la méthode de raccordement :**



**Meilleure solution  
Moins de risque de colmatage du  
branchement**





## Horaires d'ouverture du site des déchets verts de DURLINSDORF

Durant la période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril) le site de la déchetterie sera ouvert uniquement les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois.

Les samedis 22 et 29 décembre 2018, le site sera fermé.

Prochaine ouverture **samedi 5 janvier 2019** aux heures habituelles.



## Crémation des sapins vendredi 11 janvier 2019

La collecte de sapins de Noël sera organisée par la commune vendredi matin. Vous pouvez les déposer au bord du trottoir. La crémation de sapins aura lieu à partir de 18h30 près du grand sapin **place du Wasen**.

Buvette, vin chaud et petite restauration sur place.

Ambiance musicale assurée par un petit orchestre.

## Mairie

Durant les fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du **lundi 24 décembre 2018** au **mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019**

En cas d'urgence vous pouvez vous adresser à Monsieur le maire au 03-89-40-84-45.





\*\*\*\*\*

## INFORMATION

\*\*\*\*\*

### VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE SUR PIED Lundi 14 janvier 2019 à 20h00 à la mairie

Parcelle 2 : 2 lots- Hêtre (Rohberg)

Parcelle 15 : 2 lots-Frêne (Stahlhag)

Parcelle 9 et 11 : 6 lots (Hêtre+ feuillus divers)

Lots de 4 à 6 stères : 12€ le st

*Le plan des lots sera disponible en mairie le 10 janvier*



**DURLINSDORF**

Quand ?  
le  
**25 mai 2019**

*Vous pouvez déjà noter cette date dans vos agendas !*

#### Vente de brioches

La solidarité et la générosité ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de « Brioches » au profit des personnes handicapées mentales de l'A.P.E.I. de Hirsingue.

L'édition 2018 a permis de récolter dans notre commune un montant de **785 €**, pour la vente de 156 brioches. Les dons de cette opération « Brioches », permettent d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans les structures spécialisées.

Les concitoyens et les vendeurs bénévoles sont remerciés pour leur générosité et leur solidarité.



Vous devez vous absenter, partir en vacances ou en week-end et vous ne pouvez pas emmener vos animaux. Pas de problème, je peux m'occuper d'eux ! Je me déplace chez vous pour leur rendre visite, les nourrir, les sortir etc... N'hésitez-pas à me contacter pour plus de renseignements.



## Dégourdi' Pattes

Aude Musialski

Garde d'animaux  
Promenade de chiens


Tél: 06.48.21.99.82

DEESSE est une société Suisse qui propose des produits de bases naturelles, pour toute la famille de la tête aux pieds (des cosmétiques visage, corps, mains pieds, cheveux, bouche dents, du maquillage, des compléments alimentaires etc.)  
Pour tous renseignements complémentaires contactez votre conseillère Déesse.



Anais PHILIPP  
Conseillère DÉESSE

5 rue des Bergers - Durlinsdorf

 06 35 48 71 84



*Parce qu'il est important de prendre  
soin de soi et de sa santé*





## 11. Photos de saison



*Famille RUCHTY Annie et Eugène*



*Famille RUETSCH Paulette*

***Merci à tous les villageois qui s'impliquent dans la décoration de leurs maisons en cette période de fêtes !***